

256 DQ18
Projet d'aménagement d'un complexe
hydroélectrique sur la rivière Romaine
par Hydro-Québec

Par courriel

Basse-Côte-Nord

6211-03-005

Québec, le 18 novembre 2008

M. Benoît Gagnon
Chef Expertise en environnement
Hydro-Québec
855, rue Sainte-Catherine Est, 14^e étage
Montréal (Qc) H2L 4P5

Objet : Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission d'examen conjoint chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.

1. Un article paru dans le journal La Presse du mardi 18 novembre 2008 fait référence à une analyse d'IndusTech, une filiale d'Hydro-Québec, au sujet de l'électrification des transports dans la province de Québec. Selon l'information présentée, cette étude traiterai notamment de la demande en énergie, de l'émission de gaz à effet de serre et d'aspects économiques liés à l'électrification des transports.

De quelle façon l'électrification des transports est-elle étudiée par Hydro-Québec ? L'étude d'IndusTech est-elle disponible pour le public ? Est-il possible de la déposer à la commission ?

Lien internet de l'article précité :

<http://monvolant.cyberpresse.ca/dossiers/auto-ecolo/200811/18/01-801795-lauto-electrique-arrive.php>

...2

2. Les développements hydroélectriques prévus sur la Côte Nord

En 2006, à la demande d'une commission du BAPE qui analysait le projet de réserve de biodiversité du massif des lacs Belmont et Magpie, Hydro-Québec avait fait connaître sa position sur la délimitation de la réserve proposée. Dans une lettre datée du 24 novembre 2006 envoyée à la commission (ci-jointe), elle citait le commentaire qu'elle avait transmis au MDDEP en novembre 2005.

« Hydro-Québec confirme qu'elle s'oppose à l'agrandissement de la réserve de biodiversité projetée de la rivière Magpie actuelle jusqu'à la 3^e chute compte tenu du potentiel de développement hydroélectrique intéressant à court et moyen terme dans cette partie de la rivière... »

La lettre indiquait également que : *« Hydro-Québec a donc entrepris une mise à jour du potentiel hydroélectrique des rivières du Québec afin d'identifier les projets les plus intéressants. Ce travail est toujours en cours et le résultat n'est donc pas disponible. »*

La commission demande à Hydro-Québec de lui indiquer :

- a. si, au moment présent (soit en novembre 2008), cette mise à jour du potentiel hydroélectrique des rivières a été complété en ce qui concerne les rivières de la Côte Nord. Sinon où en est-elle rendue et quand prévoit-elle compléter cet exercice ?
- b. si, suite à cette mise à jour, sa position concernant un éventuel agrandissement de la réserve de biodiversité de la rivière Magpie jusqu'à la 3^e chute, a-t-elle été revue ? Quelle est-elle maintenant ?

Au cours de la première partie de l'audience sur le projet de complexe hydroélectrique de la rivière Romaine tenue à Havre-Saint-Pierre en octobre dernier, un participant a questionné la possibilité de protéger une plus grande partie de la rivière Magpie en compensation pour les pertes de lieu de pratique d'activités d'eau vive en Minganie découlant de projets hydroélectriques (DT7, p. 55-56).

- c. Pour Hydro-Québec, une compensation de ce type est-elle envisageable ? Expliquer.

3. Les bassins versants de la Côte Nord

Afin de mettre en contexte le bassin de la rivière Romaine parmi les autres bassins versants de la Côte Nord, la commission demande à Hydro-Québec de lui fournir les informations suivantes :

- a. la superficie totale des bassins versants de la Côte Nord se déversant dans le golfe entre le Saguenay et le détroit de Belle-Isle ;

- b. parmi ceux-ci identifier ceux qui ont fait l'objet d'un aménagement hydroélectrique (leur nom et leur superficie) ;
- c. identifier les bassins versants (noms et superficies) qui, comme la Romaine, le Petit Mécatina ou d'autres, sont considérés pour un développement hydroélectrique à court ou à moyen terme ;
- d. Accompagner la réponse d'un tableau ainsi que d'une carte montrant l'ensemble des bassins versant de la Côte Nord et sur laquelle sont indiqués, d'une part, ceux ayant déjà fait l'objet d'un aménagement hydroélectrique et, d'autre part, ceux considérés pour des aménagement futurs.

4. La période d'exploitation transitoire du réservoir de la Romaine-2

Dans l'étude d'impact, il est prévu que le réservoir de la Romaine-2 soit exploité avec un marnage de 19 m d'amplitude de 2014 à 2020, puis avec un marnage de 5 m à partir de 2020 (volume 2, p. 16-23 et volume 3, p. 23-81).

Dans le volume 3, l'analyse des impacts sur les poissons distingue ceux liés à la présence et à l'exploitation des aménagements (section 23.2) de ceux liés aux activités de construction (section 23.3) mais pas ceux liés à la période d'exploitation transitoire. Dans le secteur de la Romaine-2, la production annuelle de poisson est évaluée espèce par espèce pour les conditions futures d'exploitation et comparée avec celle observée avec les conditions actuelles (tableau 23-74).

- a. De combien la productivité en poisson du réservoir de la Romaine-2 diffèreraient-elles sous un marnage de 19 m durant la période transitoire de 2014-2020 de celle prévue avec un marnage de 5 m après 2020 ? Si on ajoutait au tableau 23-74 une colonne « Réservoir en condition transitoire (2014-2020) », quelles seraient les valeurs indiquées dans cette colonne ?
- b. Dans d'autres domaines que celui de la faune piscicole, quels seraient les principaux impacts liés spécifiquement au marnage de la période d'exploitation transitoire du réservoir de la Romaine-2 ?

La commission souhaite grandement recevoir les réponses le plus tôt possible compte tenu de l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j. (1)

Le 24 novembre 2006

Marie-Josée Nadeau
Vice-présidente exécutive – Affaires
corporatives et secrétaire générale

Monsieur Pierre Béland
Président de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque ouest,
20^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Réserves de biodiversité dans la province naturelle du Plateau de la Basse-Côte-Nord

Monsieur le Président,

Nous donnons suite à votre lettre du 2 novembre 2006 dans laquelle vous souhaitez connaître la position formulée par Hydro-Québec eu égard à la délimitation de la *réserve de biodiversité projetée du Massif des lacs Belmont et Magpie*.

Dans un premier temps, Hydro-Québec a réalisé une brève analyse en janvier 2002 des aires candidates de la province E. Nous avons alors mentionné que l'aire portant le numéro E.3, d'une superficie de 1575 km², avait un impact sur le potentiel de développement hydroélectrique de cette rivière; cependant nous avons jugé cette réserve de biodiversité acceptable. Toutefois, suite aux audiences publiques relatives au projet d'Hydroméga Services inc., le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) nous demandait de leur formuler des commentaires sur l'agrandissement de 300 km². Hydro-Québec, en date du 11 novembre 2005 a formulé la réponse suivante :

«Hydro-Québec confirme qu'elle s'oppose à l'agrandissement de la réserve de biodiversité projetée de la rivière Magpie actuelle jusqu'à la 3^e chute compte tenu du potentiel de développement hydroélectrique intéressant à court et moyen terme dans cette partie de la rivière...».

Depuis cette date, en mai 2006, le gouvernement du Québec a rendu publique la Stratégie énergétique du Québec 2006-2015 intitulée *L'énergie pour construire le Québec de demain*. Cette stratégie formule les grandes orientations du gouvernement en matière d'énergie dont celles concernant l'accélération du développement du patrimoine hydroélectrique. Le gouvernement vise le lancement de 4 500 MW de grands projets hydroélectriques nouveaux.

Hydro-Québec a donc entrepris une mise à jour du potentiel hydroélectrique des rivières du Québec afin d'identifier les projets les plus intéressants. Ce travail est toujours en cours et le résultat n'est donc pas disponible.

En ce qui concerne les liens électriques requis pour transporter l'énergie qui sera produite par le complexe hydroélectrique de la Romaine, le scénario à l'étude prévoit deux raccordements, l'un reliant la partie sud de l'aménagement hydroélectrique au poste *Arnaud*, près de Sept-Îles, et l'autre reliant la partie nord de cet aménagement au poste *des Montagnais*, situé près du tracé Québec-Labrador au Nord-est de la *réserve de biodiversité projetée du lac Bright-Sand*. Les informations relatives à ces raccordements sont disponibles à l'adresse Internet mentionnée dans le document support aux audiences : <http://www.hydroquebec.com/transenergie/fr/reseau/pdf/romaine.pdf>.

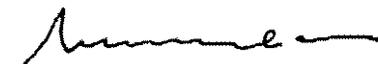
Le corridor actuellement à l'étude pour le raccordement de la partie nord est situé dans la *réserve de biodiversité projetée du Massif-des-lacs-Belmont-et-Magpie*, au nord du lac Magpie. Certaines activités y seront réalisées au cours des prochaines années pour déterminer le tracé de ligne optimal. Subséquemment, si Hydro-Québec obtient les autorisations gouvernementales requises par la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les travaux de déboisement, de construction et de remise en état du milieu pour la nouvelle ligne et les équipements annexes seront effectués dans ce corridor. À la fin de ces travaux, le MDDEP recommanderait au gouvernement la *révision des limites définitives de l'aire protégée* pour en soustraire l'emprise de cette future ligne de transport d'énergie ainsi que les chemins de circulation hors emprise requis pour le contournement d'obstacles.

En terminant, le 5 septembre 2006 nous avons rencontré les représentants du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et du MDDEP afin de leur présenter plusieurs des éléments mentionnés dans la présente lettre.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Madame Maria Vaccaro, chef – Affaires gouvernementales et collectivités au numéro 514 289-2211 poste 4976.

En espérant que ces informations sauront vous être utiles, nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

La vice-présidente exécutive – Affaires corporatives
et secrétaire générale,



Marie-José Nadeau

c.c.: Thierry Vandal